

CAUE de l'Aisne

34 rue Sérurier 02000 LAON

ANNEXE au Règlement de la consultation

PROGRAMME

Objet du concours d'idées :

RESTRUCTURATION DU SOUS-SOL / REZ DE CHAUSSEE DU BATIMENT DU CAUE

Maître d'ouvrage:
CAUE de l'AISNE
34 rue Sérurier
02 000 LAON

Représentant du pouvoir adjudicateur :

Monsieur Nicolas REBEROT, Président du CAUE de l'AISNE

Préambule

En juin 1985, était inaugurée « La maison du CAUE » au 34 rue Sérurier à Laon. Fondé 5 ans plus tôt, le CAUE de l'Aisne allait trouver refuge dans cet immeuble d'habitation, situé au cœur de la Cité médiévale, à deux pas de la cathédrale. Un projet ambitieux fera de cette ancienne maison les bureaux de l'Association pour les décennies à venir, mais également un lieu d'expositions et de rencontres culturelles. La réhabilitation emporta pour moitié le sol du rez-de-chaussée, révélant ainsi l'impressionnante cave gothique, au-dessus de laquelle se développait un escalier monumental en lamellé-collé, comme suspendu dans le vide. Visible par une baie depuis la rue, pendant plus de 30 ans l'espace en sous-sol du CAUE forgea l'identité du lieu.

« Le CAUE ? Ah oui, la maison où on voit la cave ! »

CAVE... CAUE ... CAVE ... CAUE...

Expositions, conférences, formations, concerts, projections, réunions... La « cave » du CAUE a accueilli de nombreux rendez-vous et manifestations jusqu'en 2013.

En tant qu'établissement recevant du public, le CAUE a dû se mettre en conformité pour l'accessibilité de ses publics. Même si sa localisation dans le périmètre du Secteur sauvegardé de la vieille ville de Laon lui permet de composer avec les singularités de ce patrimoine, des travaux s'imposèrent. Des sondages dans le sol béton du sous-sol, permirent de découvrir fortuitement d'anciens puits de carrières, ainsi qu'un escalier descendant aux niveaux inférieurs. Une nouvelle aventure commença à partir de là : l'exploration des carrières médiévales aux niveaux -2 et -3, qui seront en grande parties dégagées et inventoriées. Malheureusement, par manque de moyens, les travaux furent stoppés en 2014. Pour continuer à accueillir les publics et proposer un minimum d'événements, un plancher béton fut restitué au rez-de-chaussée, refermant la cave éventrée et laissée à l'abandon : une trappe n'en autorisant qu'un accès confidentiel pour des visites techniques.

Aujourd'hui, le CAUE est en capacité de reprendre les travaux afin de rouvrir cet espace essentiel pour ses activités. L'opportunité de questionner l'aménagement du sous-sol et d'associer les jeunes architectes régionaux dans le cadre d'un concours d'idées. L'architecte qui formulera la proposition vue comme étant la plus pertinente, se verra confier la maîtrise d'œuvre du futur projet.

RAPPEL:

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme, et de l'Environnement (CAUE) de l'Aisne, est une association à but non lucratif ouverte à tous, de conseil et de sensibilisation à notre cadre de vie. L'association a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et du paysage.

Le CAUE fournit aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et les conseils propres à saisir les enjeux paysagers des sites urbains et ruraux concernés et à assurer la qualité architecturale des constructions.

Il est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet de paysage, d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement

1. Définition du besoin

Le présent concours/appel à idées concerne la restructuration du sous-sol (95m²) et du rezde-chaussée (81m²) du bâtiment du CAUE. Les attentes liées à cette restructuration sont :

- L'aménagement au rez-de-chaussée d'un espace d'attente regroupant un espace d'accueil et un espace d'information, d'un sanitaire (toilette, lavabo) aux normes PMR et d'une salle de réunion et de documentation.
- L'aménagement du sous-sol en espace polyvalent avec quatre fonctions (exposition, conférence, formation, réception), doté d'un espace de stockage pour du mobilier et du petit matériel, d'une régie, d'un espace vestiaire qui pourra également être compris au RDC, et d'un bar avec un point d'eau. L'espace polyvalent comprendra obligatoirement un niveau de plein pied d'au moins 60m².

Espace	Niveau	Surfaces attendues
Espace d'attente, Sanitaire & Salle de réunion et de documentation		
Espace d'attente (Accueil, information)	RDC	Entre 15 et 20 m ²
Sanitaire (Toilette, Lavabo)	RDC	4 m²
Salle de réunion et de documentation	RDC	Surface existante conservée
Espace polyvalent (exposition, conférence, formation, réception)		
Un espace sur un niveau de plein pied	Sous-sol	au moins 60m²
Un espace de stockage	Sous-sol	12 à 15 m²
Une régie (son et image)	Sous-sol	2 ou 3 m²
Un vestiaire	Sous-sol ou RDC	3m²
Un bar	Sous-sol	6m²

2. Les contraintes

Le projet devra intégrer les contraintes suivantes :

- L'accès au bâtiment depuis la rue Sérurier et les façades ne pourront pas être modifiés ;
- Le projet devra intégrer la cour extérieure dans la réflexion :
- Les escaliers existants ne devront pas être modifiés, hormis dans la partie sous-sol;
- Une dérogation aux règles d'accessibilité sera nécessaire. A cet effet un second escalier pour l'évacuation du sous-sol devrait être envisagé;
- Le projet ne comprendra pas d'ascenseur;
- Le sous-sol devra bénéficier d'un apport de lumière naturelle conséquent. Cet apport sera également préservé au RDC ;
- L'accès au souterrain devra être conservé, y compris la voute et l'arase de la voute et un système d'éclairage de l'escalier sera prévu;
- Le puit devra être visible et éclairé pour être mis en valeur;
- Créer un système de ventilation efficace du sous-sol qui prend en compte les souterrains :
- La salle de réunion existante au rez-de-chaussée devra conserver sa position actuelle ;

3. Le calendrier Prévisionnel

Le calendrier prévisionnel du concours sera établi sur une période de 20 semaines :

• Phase 1 - Candidature

Lancement de l'appel à candidature - Juillet 2022 Visite sur site obligatoire - Avant le 16 septembre 2022 Dépôt des candidatures - 16 septembre 2022 Jury Phase 1 – semaine 38 (20 ou 21 septembre 2022) Résultats – semaine 38 (23 septembre 2022)

• Phase 2 - Concours

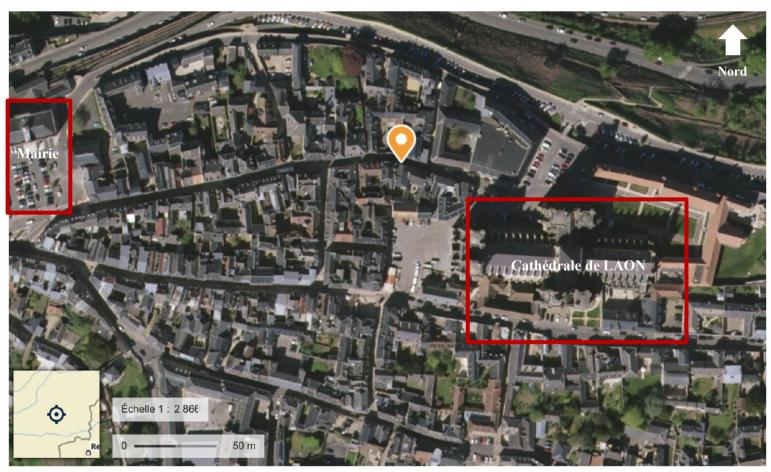
Lancement concours d'idées – 23 septembre 2022 Réception des offres – 04 novembre 2022 Jury Phase 2 – semaine 46 (15 ou 16 novembre 2022) Résultats – semaine 46 (18 novembre 2022) Signature du MOE – semaine 47 (25 novembre 2022)

Le calendrier prévisionnel de la phase travaux est établi comme suit :

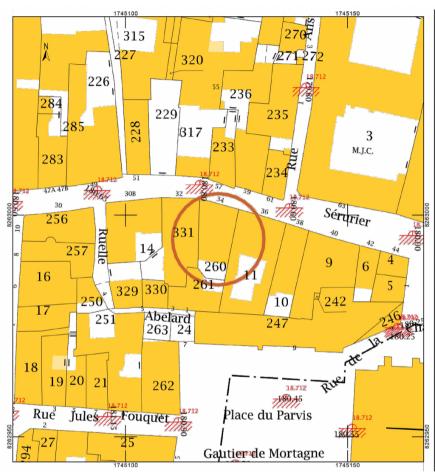
Phase travaux

Date Prévisionnelle de commencement des travaux : 1 er trimestre 2023 Durée prévisionnelle maximum du marché (réception travaux) : 9 mois

4. Localisation du projet



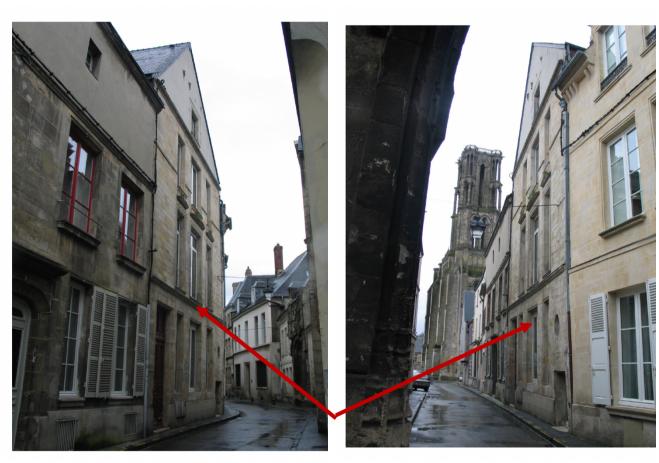
CAUE de l'Aisne, 34 rue Sérurier, 02000 LAON



Extrait cadastral - 34 rue Sérurier, 02000 LAON



Extrait orthophoto - 34 rue Sérurier, 02000 LAON



Façade avant depuis la rue Sérurier

Façade avant depuis la rue Sérurier

Façade depuis la cour intérieur

Photographies du bâtiment depuis la rue et depuis la cour

5. État des lieux



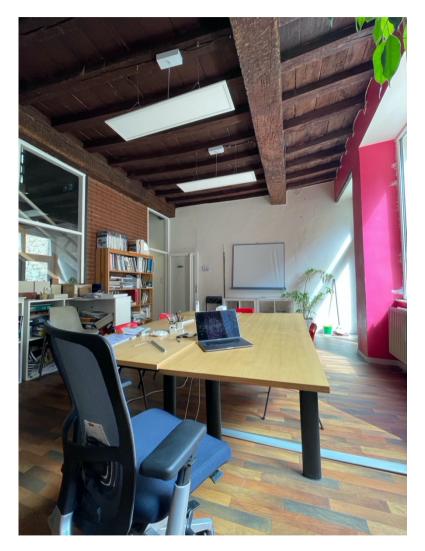






État existant – RDC (Entrée)





État existant – RDC (Bureau/salle de réunion)

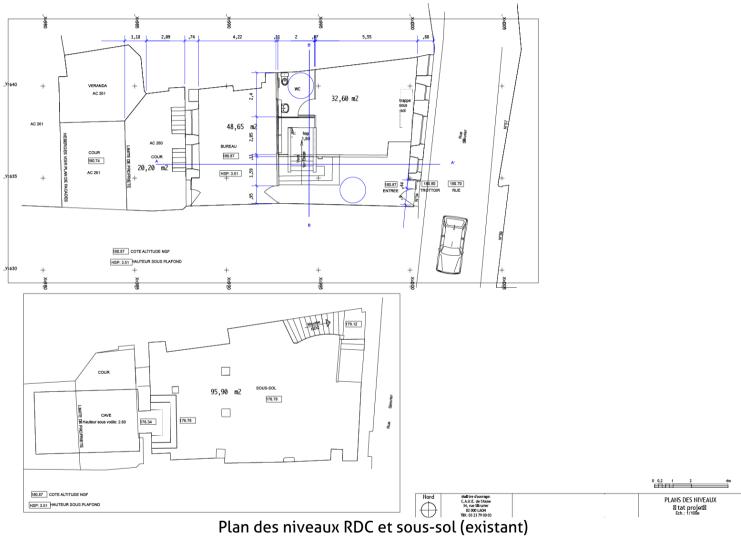


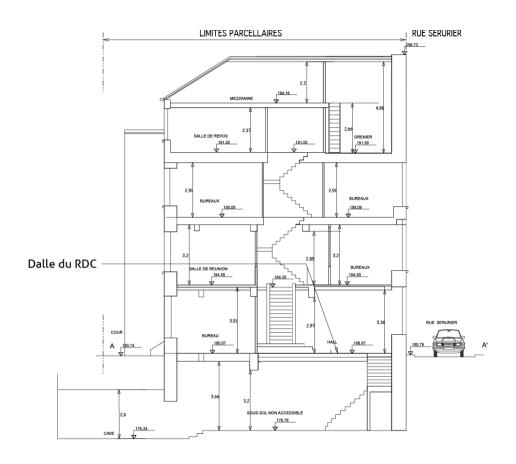


État avant travaux – sous-sol (2009)

État existant – sous-sol (2022)

6. Plan des locaux (RDC et SOUS-SOL)





Etat existant



Plan en coupe (existant)